

Compte rendu du CTP Local du 30 septembre 2011

Ce CTP s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain Saison. . Les débats ont commencé à 9h15 pour se terminer à 13h55.

En liminaire à ce CTP, **FO DGFIP62** a voulu revenir sur les conditions d'organisation de la **journee d'accueil** des nouveaux arrivants dans le département au 01/09. **FO DGFIP62** a souhaité que cette dernière soit étendue aux collègues arrivant aux autres dates de mutations (1/1-1/4-1/7). Le Président répond favorablement à cette demande. **FO DGFIP62** s'émeut également des mauvaises conditions matérielles de réception réservées aux collègues, l'après-midi de la journée d'accueil. En effet, plusieurs de nos collègues n'ont pu atteindre les « stands » réservés soit aux OS, soit aux services sociaux ou encore aux mutuelles, aux ressources humaines et à la formation professionnelle.

De plus :

- la liste des personnes arrivées n'était pas complète,
- la salle réservée pour l'après midi ne pouvait contenir les quelques 130 participants,
- **FO DGFIP62** avait déjà alerté la direction l'an passé de ces conditions particulières.

Comment dès lors, réaliser un accueil digne de ce nom ?

La direction nous informe que des problèmes de disposition de salles en sont à l'origine et qu'elle en prend note pour l'année prochaine... Affaire à suivre ! **FO DGFIP62** fera des propositions d'organisation conforme à notre réputation régionale pour un accueil qualitatif à destination des nouveaux agents !

L'ordre du jour était le suivant :

1 – Approbation des procès verbaux des CTPD des 10 février 2011 et 10 mai 2011

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité.
- Parité syndicale > POUR à l'unanimité.



2 – Le bilan de la formation professionnelle (2010-2011) :

Nous avons échangé avec la Direction sur la nécessité de réserver une place marginale à l'e-formation qui demande des conditions de disponibilité et de tranquillité qui sont trop souvent incompatibles avec le fonctionnement du service et les conditions matérielles d'installation. Nous avons également alerté la Direction sur les conditions d'accès à la formation en générale, les agents de la DDFiP du Pas de Calais ont de moins en moins de temps pour bénéficier de ces formations, **FO DGFIP62** a souligné que les suppressions d'emplois étaient la source de ces dégradations !

La Direction a regretté que quelques agents « oublient » de prévenir les formateurs des absences de « dernière minute ». Bien évidemment, et sauf cas de force majeure, nous ne pouvons que vous conseiller d'appeler le service formation professionnelle pour signaler toute impossibilité de participation. Il n'est pas agréable d'organiser une formation pour 15 personnes et de n'en recevoir que 7 ou 8 sans en être prévenu.

Ce point n'a pas été soumis au vote malgré la demande de **FO DGFIP62**.

3 – Le projet de restructuration sur ARRAS :

Ce projet vise à fusionner les postes comptables de ARRAS Municipale et ARRAS Banlieue dans le bâtiment actuel de ARRAS-BANLIEUE (rue du Crinchon). **FO DGFIP62** rappelle à la direction les propos tenus en CTPD par l'ancien TPG M. NICOLAIEFF qui avait souligné, à l'époque, que « la gestion de 52 collectivités (soit 174 budgets) par ce poste était le maximum au delà duquel il n'était pas possible d'aller ». Le projet de la Direction va bien au delà puisqu'il se propose d'y adjoindre le poste d'ARRAS Municipale qui gère le budget de la ville d'ARRAS et celui de la Communauté Urbaine (dont les 14 autres communes sont rattachées à Arras-Banlieue). Si cette restructuration se faisait, le poste gérerait 53 communes et 4 intercommunalités (1 CU et 3CC) soit 200 budgets et près de 300 régies: **bonjour l'indigestion !**

En créant un poste comptable qui regroupe la Communauté Urbaine d'Arras et 38 communes qui n'en sont pas membres, le projet de la Direction va bien au delà de la doctrine appliquée jusqu'à présent ; c'est à dire essayer d'établir la cartographie des postes SPL sur le périmètre de l'intercommunalité des communes membres.

Notre Direction veut elle faire mieux que l'autorité préfectorale qui se heurte actuellement à l'opposition des élus dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma départemental de l'intercommunalité ?. La direction s'en défend en opposant le fait que ce projet était bien antérieur à la démarche préfectorale : alors pourquoi ne pas en avoir fait part au CTPD au printemps ? Pour **FO DGFIP62**, ce projet est une fausse bonne idée. En effet, il est pour le moins précipité et insuffisamment préparé. De plus, les conditions permettant à l'actuel chef de poste de ARRAS-BANLIEUE d'accéder à la direction du poste (IDIV HC) lorsque son actuel collègue d'ARRAS MUNICIPALE partira à la retraite ne nous paraissent pas satisfaisantes au regard des règles de gestion de la catégorie A. En l'absence d'écrit du Bureau RH1B, FO-DGFIP propose à la Direction de recourir à la procédure permettant de déclarer le poste « sensible ». La Direction s'engage à examiner cette proposition, dont elle nous tiendra informée. **Sur le plan immobilier**, après notre visite des agents et des locaux, **FO DGFIP62** rappelle que les agents d'Arras Banlieue sont déjà très mal installés, les plafonds sont bas, l'éclairage n'est pas satisfaisant, les archives vivantes sont disposés dans le bureau dans des conditions inadmissibles et l'étage, actuel logement de fonction, **ne peut permettre à nos yeux, d'y installer des agents dans des conditions normales d'exercice !** Les travaux n'ayant pas encore commencé, le problème de la gestion des archives non encore solutionné et compte tenu de précédentes opérations de restructuration mal préparées (rappelons les conditions de travail des collègues d'HENIN-BEAUMONT MUNICIPALE avant son emménagement dans les locaux de l'hôtel des finances), **FO DGFIP62 demande à ce que cette opération, que nous ne saurions approuver, soit reportée d'un an afin qu'une autre solution puisse être étudiée.** Le Président nous répond que lors de cette restructuration « **en aucun cas, il ne sacrifierait la qualité de vie des agents au travail** » Les crédits actuellement disponibles sur le budget départemental ainsi qu'une dotation complémentaire de la DG permettront d'assurer le financement de ces travaux dont le coût n'a pu nous être communiqué, faute d'étude aboutie. Au passage, signalons que l'emménagement de ARRAS Municipale dans les locaux de ARRAS BANLIEUE permettra d'économiser 50000 € de loyers sur le budget départemental. Peut être faut il trouver dans cet argument plus que dans tout autre le projet de fusion ?

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale > Contre Union SNUI-SUD Trésor, CGT, CFDT.

Commentaires FO : **FO DGFIP62** a refusé de voter ce point à l'ordre du jour, précisant à la direction qu'un projet présenté en CTP se devait d'être bien plus complet et détaillé. De plus, la Direction ayant souhaité lier le sort du comptable avec un vote supplémentaire des OS, **FO DGFIP62** a précisé qu'elle ne voterait en aucun cas pour un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour et qui n'est pas de la compétence des CTP ! Ce rappel aux règles a été entendu et ce deuxième vote n'a donc pas été proposé.

A noter : La CFTC s'était initialement abstenue sur ce vote, suite à nos explications de vote elle a souhaité rejoindre nos positions en refusant également de voter.

4 – Implantation d'un poste de cadre A au pôle gestion publique :

La Direction nous informe que le poste d'inspecteur divisionnaire de classe normale perdu lors de la restructuration de HOUDAIN était réimplanté à la division Dépenses et opérations comptables de l'Etat de « façon à garantir un bon fonctionnement des services dans la perspective de la bascule de la comptabilité de l'Etat tenue sous CGL dans CHORUS au 01/01/2012 ». **FO DGFIP62** même s'il n'ignore pas cette échéance, constate une fois de plus que c'est le réseau qui pâtit une nouvelle fois de cette suppression d'emploi et propose 2 solutions alternatives :

- l'arrêt de la gestion conjointe sur Fruges-Hucqueliers et la réimplantation d'un emploi de comptable sur chaque entité. Prenant l'exemple de la Poste qui avait regroupé ses activités de distribution du courrier sur Desvres et s'apercevant rapidement que cette concentration n'est pas concluante, elle a décidé de remettre en place la distribution sur Hucqueliers. **FO DGFIP62** a donc demandé à la Direction d'avoir également l'intelligence de changer d'avis pour en revenir au schéma initial comme elle a su le faire sur Croisilles. Le Service Public dans cette zone rurale et défavorisée se doit d'être présent !
- **FO DGFIP62** a demandé également la création d'un adjoint à la Trésorerie d'Aire sur la Lys. Longtemps promise, cette création serait tout à fait logique en comparaison à d'autres entités effectuant les mêmes tâches (GFU, CEPL, Hospitalier etc) et ayant des tailles souvent comparables voire inférieures !

Votes :

- Parité administrative > POUR à l'unanimité
- Parité syndicale > refus de vote.

Commentaires FO : **FO DGFIP62** a refusé de voter pour ce point au motif qu'il était plus judicieux de renforcer le réseau que la direction (sans méconnaître l'échéance de CHORUS). Nous avons demandé d'envoyer un signal vers le réseau en acceptant nos propositions alternatives mais comme cet emploi était créé depuis le 1^{er}

septembre, ce vote ne faisait qu'entériner la décision prise par l'administration et prenait en otage les OS, mises devant le fait accompli... Dialogue ?

A noter : devant nos arguments, la Direction a tout de même souhaité étudier nos 2 propositions lors de l'étude du dossier emploi, lors du prochain Comité Technique. Wait and see !

5 – Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP):

Ce document nous a été remis avec quelques explications de Messieurs ROYER (Assistant de Prévention) et WINTREBERT (Inspecteur Hygiène et Sécurité)

Il a été validé dans sa version finale lors du CTP du 12/10/2010, le bilan précise que de nombreuses actions ont été engagées et financées soit par le CHS (**FO DGFIP62** participe à tous les groupes de travail et réunions), soit par le budget départemental. Près de 60% des risques recensés ont été traités. Sur le dénombrement des risques, 32% sont classés intolérables, 23% substantiels, 36% modérés et 9% tolérables. Les réponses apportées aux risques signalés sont : 37% résolus avant la finalisation du Document Unique (DU), 14% concernent l'organisation interne, les formations ou le rappel de consigne, 17% n'existent plus du fait de réinstallation ou de travaux effectués lors de la création des SIP, 13% relèvent d'autres réponses, à savoir travaux à la charge du propriétaire ou encore risques non démontrés, 9% ont été concernés par la fourniture de matériel ou la réalisation de travaux et 10% n'ont pas encore de solutions. Les travaux réalisés : création d'un escalier de secours à Ecuire, isolation phonique à Bully les Mines, au pôle CE de Calais ou encore au SIP de Boulogne, la motorisation de l'ouverture de la grille d'entrée de la Trésorerie d'Auxi-Frévent (à venir).

Ce point n'a pas été soumis au vote

Commentaires FO : **FO DGFIP62** a signalé que certains endroits du Pas de Calais étaient encore à revoir. A ce propos, Guines doit voir ses locaux transférés dans un nouveau bâtiment et le démarrage du chantier pour une durée de 10 mois est prévu dès le 26/10/2011.

6 – Tableau de bord de veille sociale :

Cet outil est déjà en place dans plusieurs départements. Il comporte des données de nature à permettre d'identifier et de prévenir les problèmes : effectif réel par rapport à l'effectif implanté, taux d'encadrement, congé non pris, écrêtement sur horaires variables. Il fera l'objet de deux mises à jours par an, sera servi par unité de travail et restitué aux représentants au Comité Technique sur les conditions de travail.

La contrainte pour les services RH de remplir ce tableau est réelle d'autant que l'extraction informatique ne permet pas toujours d'isoler toutes les données nécessaires. La généralisation est prévue en deux temps : une première tranche à partir de juillet 2011 et les directions restantes en janvier 2012. Cet outil ne sera utile que s'il est régulièrement mis à jour et si la direction accepte d'en faire une lecture objective. D'une certaine manière ce n'est qu'une fois que tous ces outils seront mis en place que nous verrons si les raisons profondes de cette soudaine préoccupation de la qualité des conditions de travail se situent ailleurs que dans la satisfaction d'une obligation légale. Les équipes des bureaux RH ont également mis au point avec l'aide de l'IRES un guide de prévention des risques psycho-sociaux. Il est en ligne sur ULYSSE et un exemplaire papier sera disponible dans chaque unité de travail.

Nous mettons en garde l'administration contre le danger de ne traiter que les conséquences de la dégradation des conditions de travail sans jamais s'attaquer aux causes.

Pour F.O.-DGFIP, la qualité des conditions de travail est une préoccupation constante, comme le sont l'organisation du travail et la qualité des relations hiérarchiques et la définition d'outils de prévention. De plus, F.O.-DGFIP n'entend pas cogérer les effets néfastes des suppressions d'emplois avec la Direction Générale, pas plus qu'il ne co-écrit les circulaires et guides de la DGFIP. Certains s'en sont fait une spécialité au point qu'ils en oublient qu'ils ne sont ni sociologues, ni psychologues, mais tout simplement des représentants des personnels théoriquement porteurs des revendications de leurs collègues.



7 – Bilan de la campagne IR 2011 :

Les chiffres sont fournis par l'administration, les pourcentages d'augmentation par **FO DGFIP62**:

| Période « papier » 30 mai 2011 | Accueil physique SIP/CDI | ↑ | Accueil physique Trésoreries | ↑ | Accueil hors CDFIP | ↓ | Total accueil physique | ↑ |
|--------------------------------------|-----------------------------|--------|---------------------------------|--------|-----------------------|---------|---------------------------|--------|
| Campagne 2011 | 87 409 | 15,64% | 16 749 | 34,69% | 2 773 | -14,33% | 106 931 | 17,18% |
| Campagne 2010 | 75 585 | 3,66% | 12 435 | | 3 237 | -13,17% | 91 257 | 19,06% |
| Campagne 2009 | 72 917 | | Non recensé | | 3 728 | | 76 645 | |

| | Accueil téléphonique SIP/CDI | ↑ | Accueil téléphonique Trésoreries | Total accueil téléphonique | ↑ | Total accueil | ↑ |
|------------------|---------------------------------|-------|-------------------------------------|-------------------------------|--------|------------------|--------|
| Campagne 2011 | 82 921 | 8,67% | 4841 | 87 762 | 15,01% | 194 693 | 16,22% |
| Campagne 2010 | 76 305 | 4,64% | Non recensé | 76 305 | 4,64% | 167 526 | 12,01% |
| Campagne 2009 | 72 924 | | Non recensé | 72 924 | | 149 569 | |

Nous avons demandé lors du CTP du 10 Mai 2011 que soient recensés ces accueils jusque la date limite de déclaration en ligne. Bien nous en a pris car les chiffres, là encore, parlent d'eux-mêmes !

| Période « internet » 31/5 > 23/6 | Accueil physique SIP/CDI | Accueil physique Trésoreries | Total accueil physique | Accueil téléphonique SIP/CDI | Accueil téléphonique Trésoreries | Total accueil téléphonique | Total accueil |
|--|-----------------------------|------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------------|------------------|
| Campagne 2011 | 17 262 | 3040 | 20302 | 35834 | 1564 | 37398 | 57700 |

Ce point n'a pas été soumis au vote

Commentaires FO : Au total, les agents du Pas de Calais ont donc renseigné **252 393 usagers**. Rapportés au nombre de foyers fiscaux, 30% des usagers du Pas de Calais ont ainsi bénéficié des services des agents de la DDFIP62. Les chiffres demandés par la section locale lors du CTP du 10 Mai 2011 ont permis de recenser la charge exacte de travail (ce n'est plus fait par l'administration sinon elle devrait y mettre les emplois en correspondance ...). Ainsi, **FO DGFIP62** constate qu'une fois encore, tous les agents de la DDFIP du Pas de Calais font « **toujours plus avec toujours moins** » !



- ⇒ **Les chiffres sont toujours en hausse, les personnels et les salaires toujours en baisse ! ! !**
- ⇒ **Quand nos ministres arrêteront-ils de se masquer les yeux avec leurs propres chiffres ? ? ?**
- ⇒ **Quand nos dirigeants arrêteront-ils de tricher avec la réalité ? ? ?**
- ⇒ **Quand nos directions cesseront-elles d'appliquer des consignes aveugles ? ? ?**

Plus que jamais FORCE OUVRIERE réclame les emplois correspondants aux charges de travail !

8 – Révision foncière :

Nous n'avons pas de document de travail pour ce point à l'ordre du jour. C'est donc une information orale et très rapide qui nous a été présentée. La révision foncière pour les professionnels consiste à la mise en place de la télé déclaration et de la lecture optique. Pour la révision foncière des locaux d'habitation, concernant les particuliers, la DGFIP est en attente d'une décision parlementaire.

9 – Questions diverses :

- **Machines à affranchir : suites et fin ?** la Direction va équiper tous les postes et services qui envoient en moyenne plus de 50 plis par jour, elle effectuera un ramassage sur les postes d'Arras > Coût total de l'opération pour les 23 postes à doter : 4432 € par an.
- **Photocopieurs** : le nouveau marché est en cours et les problèmes devraient se solutionner.
- **Auxi-Frévent** : **FO DGFIP62** a demandé au Directeur Départemental de faire paraître un démenti dans le journal « L'Abeille de la Ternoise » qui « informait » ses lecteurs de la suppression de la Trésorerie au 01/01/12. Ce sera fait. Nous tenons ici à remercier les agents de Frévent de nous avoir informé de cet article. 
- **PETITION BETHUNE** : Suite la fermeture de la cantine pendant quelques mois pour travaux, les agents pouvaient bénéficier des tickets restaurants pendant cette même période, il s'avère que quelques uns n'ont pu en bénéficier faute d'une présence suffisante (la note prévoyant cette situation comporte quelques restrictions en terme de jours travaillés). L'administration nous a informé que le caractère rétroactif de l'octroi de ces tickets serait certainement impossible.
- **Réunion d'information à propos des listes d'aptitude et délégation de C en B et B en A.** **FO DGFIP62** a interpellé la Direction sur les conditions d'organisation. Ces réunions ont, à la base, pour but d'informer les agents sur les conditions d'exercice des missions pour lesquelles ils postulent. Or, en arrivant sur place, les désillusions furent grandes pour nombre d'entre eux !!! Outre les **tentatives de démotivation** envers les agents du style « vous êtes bien trop jeune », nos collègues ont dû improviser une présentation de leurs motivations et de leur carrière **devant les émissaires de la Direction et devant leurs propres collègues !!!** **FO DGFIP62** s'est indigné devant ce véritable piège tendu aux agents de la filière gestion publique car, à aucun moment ils n'avaient été prévenus du contenu de ces réunions ! **FO DGFIP62** demande donc qu'à l'avenir, ces réunions soient de véritables réunions d'information et non des séances de recrutement ou de pré-sélection des candidats. Il est inadmissible de devoir exposer ses motivations personnelles et son parcours professionnel dans de telles conditions... Certes, les agents de la filière Fiscale connaissaient ces pratiques depuis quelques années mais l'extension de ces pratiques à la DGFIP est inadmissible ! **FO DGFIP62** s'opposera, par tous les moyens possibles, à la reconduction de telles pratiques et regrette que d'autres aient laissé mettre en place de tels procédés... à moins qu'ils n'en soient les co-initiateurs ...Compte tenu de l'absence de réaction durant ce CTP de certaines organisations, vous comprendrez notre indignation et notre inquiétude à ce sujet !!!

DEMAIN, CHANGEONS LA DONNE...Votez **FO****Le 20 octobre 2011**et faites voter **FO****Vos représentants FO-DGFIP62 en CTPD sont :****Laurence DIDAUX (MARQUION) & Hervé DANNEELS (ST- OMER)
Stéphane THIRIAT (OUTREAU) & Jacques REGNIER (Permanent)****Je soutiens FO, j'adhère !***Vous souhaitez adhérer ?**Merci de bien vouloir nous retourner rapidement le coupon ci-dessous à la Salle syndicale FO DGFIP 62***FO DGFIP 62 Bulletin d'adhésion**

- Je soussigné(e)
- NOM : _____
- PRENOM : _____
- GRADE : _____
- INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL : _____
- POSTE DE TRAVAIL : _____
- Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 62

Fait à

le